

FORMATION PROFESSIONNELLE



Bio en Grand Est



METTRE EN PLACE DES DISPOSITIFS PROPHYLACTIQUES POUR LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS EN MARAICHAGE

13 et 14 mars 2024

Ardennes (08)

Indice de satisfaction des stagiaires :



Durée : 14 heures soit 2 jour(s)
Jérôme LAMBION, Ingénieur d'expérimentation - maraîchage, GRAB Avignon

Intervenant(s) :

Pré-requis : Aucun

	Adhérent	Non-adhérent
Stagiaire contributeur VIVEA	-	-
Stagiaire non contributeur VIVEA	434,00 €	651,00 €
Demi-Tarif	217,00 €	325,50 €

Coût pris en charge par VIVEA dans la limite du plafond annuel

Pour les stagiaires non contributeurs Vivea, des financements sont possibles, consultez notre site pour plus d'informations biograndest.org/seformer

Responsable de la formation : SAUTON Anne-Marie
anne-marie.sauton@biograndest.org
06.12.59.22.31

Objectif de la formation :
Identifier les ravageurs principaux et mettre en place différents aménagements permettant leur régulation.

Méthodes pédagogiques :
Présentation (diaporama), paperboard, échanges, Reflexion sur les possibilités de stratégie à mettre en œuvre sur les exploitations en tenant compte des contraintes
Présentation (diaporama), échanges, visite terrain

Moyens d'évaluation :
Questionnaire d'auto-évaluation en entrée et sortie de formation

Programme de la formation :

13/03/2023	Ardennes	Présentation des différents ravageurs problématiques en maraichage, leur cycle de vie, les facteurs encourageant leur prolifération
13/03/2023	Ardennes	Présentation des auxiliaires parasitoïdes, des prédateurs, des spécifiques, des généralistes. Présentation de leur cycle de vie et des ravageurs impactés.
14/03/2023	Ardennes	Les grands principes de la biodiversité fonctionnelle. Role de l'environnement des parcelles. Présentation des exigences biologiques des auxiliaires.
14/03/2023	Ardennes	hors des abris, stratégies de gestion des bandes, exemple d'espèces végétales intéressantes, différents mélanges pour différents usages, haies composites)

Les modalités concernant la restauration vous seront données à la suite de votre inscription.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez le responsable de la formation afin de connaître les modalités d'accueil possible.

Association Bio en Grand Est

SIRET : 839 088 085 00031

Déclaration d'activité n° 44540375054 / Préfet de Région Grand Est

Retrouvez nos Conditions générales de formation et notre Règlement intérieur en ligne sur biograndest.org/se-former/



Bulletin d'inscription

à la formation : **Mettre en place des dispositifs prophylactiques pour lutter contre les ravageurs en maraichage**

NOM - Prénom :
Mail :
Tél. :
Date de naissance :

Statut à la MSA (être à jour de ses cotisations) :

- chef d'exploitation
 Conjoint(e) collaborateur(trice)
 Aide familiale
 Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e)
 Autre – précisez :

Coupon à renvoyer par mail ou courrier avant le 29/02/2024

anne-marie.sauton@biograndest.org

BIO en Grand Est 53 rue vernouillet 51100 REIMS

NB : en cas d'annulation de votre part, des frais de dossier pourront vous être facturés.